



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY CAPPEI Session 2025

Par la voie des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP)

Président(e) de jury : Céline Coton

Direction des examens et concours de l'académie d'Orléans-Tours : Laurence Clavé

Dossier CAPPEI suivi par Madame Gentet et Madame Rivaux

I. Rappel sur les textes réglementaires régissant le CAPPEI à compter de la session 2021

Cadre réglementaire

- Décret n°2017-169 du 10-2-2017 modifié;
- Arrêté du 10-2-2017 modifié;
- Décret du 21-12-2020
- Arrêté du 21-12-2020
- Circulaire du 12-2-2021

La circulaire décrit une démarche en 4 temps :

Le dossier professionnel (Livret 2)

« [...] L'objectif de ce dossier est de **mettre en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences** qui ont été développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat. **Les activités présentées doivent mettre en exergue les compétences acquises en lien avec le référentiel des compétences** spécifiques d'un enseignant spécialisé.

Le jury appréhendera la **réalité des activités**, leur champ d'intervention, les **initiatives** prises par le candidat, les **difficultés** rencontrées et les **leviers** utilisés pour les dépasser, leur **dimension inclusive**.

Le candidat doit **présenter et analyser** au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les activités seront détaillées en suivant un plan logique et cohérent. [...] »

Les membres du jury prennent connaissance du livret 2 et l'évalueront au regard des 3 compétences d'un enseignant spécialisé :

1. *Le professeur spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.*
2. *Le professeur spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.*
3. *Le professeur spécialisé exerce une fonction de personne—ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.*

Cela suscitera des questions de leur part qu'ils recenseront en vue de préparer la présentation orale et de l'entretien qui s'ensuivra. Les membres du jury auront pu déterminer **des connaissances, des aptitudes et des**



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

compétences qui auront été développées au fil de votre expérience professionnelle, celles qu'il s'agira de préciser et d'autres que les actions présentées ne permettent pas d'évaluer.

II. Conseils pour les futurs candidats

Le livret 2 :

Constat :

Le jury a apprécié quand :

- le dossier respectait le cahier des charges ;
- le candidat a présenté une analyse réflexive de sa pratique.

Les points à améliorer :

- Structurer l'écrit pour éviter un dossier trop long qui ne permette entre autre de voir les apprentissages et les progrès des élèves ;
- Relire le dossier afin de s'assurer de la qualité orthographique ;
- Maîtriser le concept d'accessibilité pédagogique et didactique ;
- Expliciter clairement les actions menées dans le cadre de l'école inclusive.

Conseils aux candidats :

- Choisir des annexes appropriées ;
- Mettre en évidence la posture d'enseignant et d'enseignant spécialisé ;
- Développer l'expérience professionnelle au regard des 3 axes du référentiel des compétences de l'enseignant spécialisé ;
- Mettre en lumière la dimension inclusive des actions proposées en veillant à appliquer le principe lié à l'accessibilisation en vue de répondre aux objectifs d'une école pour Tous ;
- Maîtriser les références évoquées dans le dossier ;
- Être concis et direct dans l'approche proposée.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La présentation orale

La présentation orale complémentaire au dossier dure 15 minutes.

Constat :

Le jury a apprécié quand :

- le candidat évoquait son cheminement depuis le dépôt du dossier ;
- la soutenance était structurée et respectait le temps dédié (15 minutes) ;
- le plan était énoncé ;
- les activités proposées présentaient plusieurs champs de compétences et de connaissances ;
- le candidat apportait des éléments nouveaux et/ou complémentaires par rapport à son écrit ;

Les points à améliorer :

- Veiller à ne pas paraphraser le dossier ;
- Structurer le propos ;
- Mettre en évidence les compétences du référentiel de l'enseignant spécialisé développées au sein des activités présentées ;
- Se détacher de ses notes pour être en interaction avec le jury ;

Conseils aux candidats :

- Mettre en relation théorie et pratique ;
- Maîtriser sa présentation orale.

Cette présentation vous offre l'opportunité de témoigner de votre engagement professionnel au service de l'école inclusive, il s'agit de sortir de votre écrit pour offrir de nouveaux éclairages ou questionner les activités présentées au regard de nouveaux éléments. Le recul est indispensable à la réussite de cet exercice.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'entretien :

Lors de l'entretien de 45 minutes, les membres du jury vous poseront les questions en lien avec la lecture du livret 2 et la présentation orale.

Constat :

Le jury a apprécié quand :

- les réponses étaient claires et suffisamment étayées ;
- les candidats engagés argumentent leurs points de vue ;
- le candidat était en capacité d'élargir sa réflexion à toutes les dimensions de l'école pour tous ;
- le candidat était en mesure de réaliser une analyse réflexive permettant de donner à voir au jury son cheminement professionnel.

Les points à améliorer :

- Connaître les notions essentielles d'un enseignant spécialisé par exemple l'accessibilisation, l'analyse des besoins des élèves ou encore le co-enseignement ;
- Connaître l'actualité de l'éducation inclusive ;
- Être en capacité de montrer sa connaissance des textes officiels en matière d'éducation inclusive ;
- Garder une cohérence avec les écrits proposés.

Conseils aux candidats

Chaque question posée par un membre du jury constitue une occasion à saisir pour mettre en lumière l'engagement, les connaissances et les compétences professionnelles des candidats. Les candidats peuvent s'appuyer sur des exemples concrets dans leurs argumentations.

Une bonne maîtrise des textes réglementaires constitutifs de l'École pour tous est fortement conseillée.